

Council Chambers
City Hall
Moncton, N. B.
April 3, 2018
5:00 p.m.

MINUTES – REGULAR PUBLIC MEETING

MEMBERS OF CITY COUNCIL

Mayor Dawn Arnold	Councillor Blair Lawrence
Councillor Pierre Boudreau	Deputy Mayor Charles Léger
Councillor Greg Turner	Councillor Bryan Butler
Councillor Paulette Thériault	Councillor Robert McKee
Councillor Shawn Crossman	Councillor Susan Edgett
	Councillor Paul Pellerin

ABSENT

ALSO PRESENT

B. Quigley, City Clerk & Director of Legislative Services
N. Robichaud, General Manager, Legal and Legislative Services
G. Houser, Acting/General Manager Finance and Administration Services
J. MacDonald, General Manager - Engineering & Environmental Services
L. Hansen, General Manager, Corporate Services
B. Budd, Director Urban Planning
D. Morehouse, Director Public Works
I. LeBlanc, Director Corporate Communications
D. Hicks, Director Parks & Leisure Operations
P. O'Brien, Director Human Resources
S. Anderson, Senior Planner, Urban Planning
K. Lacelle, Planner, Urban Planner
T. Carter, Purchasing Manager

1. CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion: That the agenda for the April 03, 2018 Regular Public Council meeting **be approved.**

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

No minutes to approve.

4. CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5. PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

Other Presentations/Autres présentations

- 5.1 **Presentation** – Presentation to Mayor – Students Caledonia Regional High School – Ben Kelly, Teacher
Mr. Ben Kelly, Lead Teacher Innovative Design Apple Distinguished Educator Board for The Americas Microsoft Innovative Educator Expert Global Minecraft Mentor at Caledonia Regional High School, presented a project developed by grade 7 and 8 students at the school. By utilizing techniques from subjects such as technology, math, science and art, the student created a framed picture rendering of the starry night sky from the night that Moncton became a City April 23, 1890. The rendering has the following saying – *Thank you for all you to keep Moncton shining in our hearts and on the international stage. The work you do matters and it is stellar.*

- 5.2 **Presentation** – Go Beyond Earth Day – Olivier Veil
Mr. Veil came before Council to speak to the event Go Beyond Earth Day. The event will be hosted at the Dieppe Farmers Market this year on Sunday, May 22, 2018. This year, the event will emphasize on the real food green living expo. Many activities will be scheduled throughout the day for the entire family. Encouraged all to visit the website – www.Gobeyondearthday.com
- 5.3 **Presentation** – Needle Dogs Moncton – Richard Hyslop
Mr. Hyslop came before Council to discuss the community’s need to continue this worthwhile program. He is looking for funding for the program – they have applied for non-profit status and various grants. Ms. Cohoon indicated that a meeting could be facilitated between Needle Dogs Moncton and SIDA/AIDS Moncton. Mr. Hyslop advised that he feels that SIDA/AIDS is different than their program.

In response to Councillor Pellerin’s question, Ms. Cohoon indicated that city properties are monitored for any sharps by the parks staff. Councillor Pellerin requested that a conversation take place between the Province and the Municipality regarding the sharps disposals. Both Councillors Butler and Crossman requested that a meeting be set up with Parks and Leisure to discuss the situation.

6.
PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D’URBANISME

6.1 **Public Hearing**– Municipal Plan amendment and Rezoning – 1109 Shediac Road

Mr. Budd indicated tonight is the Public Hearing for 1109 Shediac Rd. to rezone the property from R2 to SC. The site will accommodate a medical clinic, pharmacy, restaurant and possible retail. The rezoning from R2 to SC will require an amendment to Schedule 1 of the Municipal Plan from NH (Neighbourhood) to MUC (Mixed Use Centres and Corridors).

Mr. Budd indicated that should it be determined that sidewalks are required, the applicant would be responsible to contribute to the cost of sidewalks along the frontage of Weston Street. A condition has been added to reflect this possibility. It was noted that the applicant suggested an enhanced walkway from the sidewalk on Shediac Road that would lead around the building to the entrances on the north side. The following recommendation was recommended at the Planning Advisory Committee meeting:

- *“That public entrances be located and walkways constructed to facilitate connection to the sidewalk on Shediac Road.*

Mr. Budd indicated that the Planning Advisory Committee recommends the rezoning with several conditions that have been included within the recommendation.

Marcel LeBlanc, Amico Construction, on behalf of the developer spoke of the process undertaken for the project. The plan is to begin construction in May 2018. The owner of the development, Dr. Henri LeBlanc, advised that the development will include his dental practice/medical clinic and a pharmacy which is needed for the area.

Objectors –

Edith & Warwick Meadus – Ms. Meadus spoke on behalf of the neighbourhood. She indicated that when they built their homes, it was understood that only single dwelling or duplexes would be permitted in the area. The residences have expressed concerns with the fence –it would be preferable to have a steel fence and that it be maintained. She also indicated the residents surprise to hear that the restaurant will have an outdoor patio. They questioned the type of restaurant and its hours of operation.

The developer and applicant spoke to the residence concerns. It was noted that the restaurant has not been determined as of yet as it will be part of the development’s phase 2. As for fencing, they are willing to work with different suppliers in order to come to an amical decision for all parties.

Councillor Boudreau requested that administration within the Urban Planning Department review the municipal plan, zoning by-law or any other by-law to see if there are restrictions to hours of operations for a restaurant in the area.

Motion: That Moncton City Council proceed with the Municipal Plan amendment being By-law Z-113.21 and the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.56.

This will allow for the rezoning of 1109 Shediac Road (PID 00930263) from R2 (Two unit dwelling) to SC (Suburban Commercial).

Further that the rezoning shall be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to the following conditions:

- 1) That the site provide at least one loading zone, as shown on the site plan;

- 2) That the land owner replant new trees, as per the City's street tree guidelines, in 2020 after the completion of the road widening project 3 meters from the back of sidewalk in the street right of way at their expense;
- 3) That a 1.5 – 2 meter high opaque fence be built along the western and northern sides of the site where the lot abuts residential uses;
- 4) That public entrances be located and walkways constructed to facilitate connection to the sidewalk on Shediac Road;
- 5) That if it is determined that a sidewalk is required along the western side of Weston Street, the developer will be required to contribute to the cost of providing sidewalks along their frontage of Weston Street;
- 6) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B; and
- 7) That the \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

Moved by: Councillor Theriault
Seconded by: Councillor Crossman

Deputy Mayor Léger expressed some concerns re the loading zone's location on the site plan for the development. He felt that where the loading is currently located on the site plan would not be conducive for the restaurant's use.

Amendment to Condition #4:

Condition #4 – That public entrances be located on each side of the building to facilitate connection to the sidewalk on Shediac Rd

Mr. Blair Waters – Mr. Waters expressed his concerns with the possible removal of the existing tree line located at the rear of the property. The developer indicated that the trees along the property line would remain.

Mr. Waters suggested that the restaurant be located closer to Bistro 33, not along Euston Street. He felt that the neighbours would be comfortable with that scenario.

Add Condition #8 –

To protect the mature trees along the north western property line and that it be added to the site plan.

Both mover and seconder agreed that condition 4 be amended and to the addition of condition #8.

The amended recommendation as agreed upon by the mover and the seconder, will now read:

Motion: That Moncton City Council proceed with the Municipal Plan amendment being By-law Z-113.21 and the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.56.

This will allow for the rezoning of 1109 Shediac Road (PID 00930263) from R2 (Two unit dwelling) to SC (Suburban Commercial).

Further that the rezoning shall be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to the following conditions:

- 1) That the site provide at least one loading zone, as shown on the site plan;
- 2) That the land owner replant new trees, as per the City's street tree guidelines, in 2020 after the completion of the road widening project 3 meters from the back of sidewalk in the street right of way at their expense;
- 3) That a 1.5 – 2 meter high opaque fence be built along the western and northern sides of the site where the lot abuts residential uses;
- 4) That public entrances be located on each side of the building to facilitate connection to the sidewalk on Shediac Rd;
- 5) That if it is determined that a sidewalk is required along the western side of Weston Street, the developer will be required to contribute to the cost of providing sidewalks along their frontage of Weston Street;
- 6) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B; and
- 7) That the \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.
- 8) To protect the mature trees along the north western property line and that it be added to the site plan.

The Mayor closed the public hearing @ 6:40 p.m.

MOTION CARRIED

6.2 **Street Naming** – Amending Tentative Plan Unit 16, Grove Hamlet Subdivision

Ms. Lacelle provided an overview of the item before Council. On March 20, 2017, this application was brought to Council for the first time. It was tabled for review of the proposed street names. In particular, Administration reviewed the possibility of considering more francophone names given the location of the subdivision near école Champlain. The application was brought back to Council on April 3, 2017 with the recommendation to leave the proposed names as-is, given that the developer had followed the Naming Policy for Streets, Trails and Civic Facilities (Policy 1308). Administration further explained that Rue Newcombe Street was approved by Council in 2013, which was prior to the location of the new école Champlain which in fact has an Erinvale civic address. In accordance with the Naming Policy, streets should only be renamed for safety reasons. Council requested that prior to final subdivision approval, both new and existing street names be brought back to Council.

Administration undertook another review of the street names to explore the merits of changing the names, and recommends keeping the names as-is given that they meet the Naming Policy criteria.

Councillor Theriault left the meeting

Motion: That Council reconsider the original recommendation of March 20, 2017 which read as:

- Assent to the location of a portion of Chemin Ripplewood Road (public);
- Assent to the location of a portion of Rue O’Neil Street (public);
- Assent to the location of a portion of Promenade Newcombe Drive (public);
- Assent to the location of Rue Brooklyn Street (public);
- Assent to the location of Croissant Trahan Crescent (public);
- Assent to the location of four (4) Future Streets; and
- Assent to the location of Land for Public Purposes as shown.
- Require Cash in Lieu of Land for Public Purposes in the amount to satisfy the requirements of the Subdivision By-law (Cash in lieu in the amount of \$9,960.00)

Subject to the following Conditions:

- Streets and Services shall be designed and constructed in accordance with the City of Moncton’s current subdivision standards;
- The Land exchange between Altec Construction Inc. and Développements PFM Developments Inc. be completed prior to the final approval of the subdivision plan;
- That the detailed stormwater design for the subdivision incorporate a naturalized wet pond in cooperation with the adjacent land owner Développements PFM Developments Inc.

Moved by: Councillor Lawrence

Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

Councillor Theriault was not present for the vote

7.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Blair Lawrence

- Spoke of the United Way presentation today and their raising over \$2M during their campaign last year.

Charles Léger

- Encouraged all citizens to take the time to donate blood.

Robert McKee

- Congratulated the Harrison Trimble High School hockey team on becoming the Provincial Boys High School champions.
- Congratulated the Moncton Flyers for winning the Atlantic Championships. He wishes the best of luck at the Telus Cup National Championship in Ontario.

Pierre Boudreau

- Congratulated the Wildcats on their recent win.

Shawn Crossman

- Congratulated the Times Transcript, Mr. Pat O’Brien and the Running Room Relay team for donating \$40,000 towards mental health.

Greg Turner

- Wished the best of luck to the Moncton Wildcats on game 7 being played tonight.
- Memorial Cup announcement will be made on Thursday – hoping that they
- Congratulated Harrison Trimble hockey team for winning the Provincial Boys High School

- Congratulated Flyers for winning the Atlantic Championship and wished them luck at the Telus Cup National Championships in Ontario.
- Encouraged all to attend the next Moncton Magic games.

Dawn Arnold

- Congratulated Harrison Trimble hockey team for winning the Provincial Boys High School
- Congratulated Flyers for winning the Atlantic Championship and wished them luck while competing at the Telus Cup National Championships in Ontario.
- Attending the Economic Club of Canada meeting in Toronto, the along with the Mayors of Saint John and Fredericton, to entice Maritimers to come back to the east. The 3 mayors will be part of a speaking panel.

8.

**REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS**

8.1 Recommendation(s) – Special Committee of the Whole – January 29, 2018

1. **That** two additional sidewalk snow plowing units be purchased for the winter season of 2019 and that staff be provided training to operate this equipment and further, that funding be withdrawn from the City of Moncton capital reserve fund to cover this purchase.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Butler

Councillor Lawrence wishes to have more discussion on the subject; therefore, would not support the recommendation as it.

Councillor Butler indicated that the city is growing and that with new sidewalks in the northend, around the new downtown center and with several new schools being developed, he feels that there is definitely a need for 2 additional trackless sidewalk plow in the City.

Councillor Theriault returned to the meeting

Councillor Pellerin indicated that he is in favour of the purchase of the equipment, and he will support the recommendation. He cannot see that a private entrepreneur would be able to acquire, maintain and staff the equipment any cheaper than the City can provide.

Deputy Mayor Léger indicated that should Council pass the recommendation tonight, it may be short changing the city of additional snow equipment should it be needed. He feels that additional information is required; however, he will support the recommendation. Mr. MacDonald indicated that the reasoning for the requested time extension is to review the needs for sidewalk plowing within the City. Administration would come back to Council

MOTION CARRIED

Nay:
Mayor Arnold
Councillor Theriault
Councillor Lawrence
Councillor Edgett

8.2 Recommendation(s) – Private Session – March 19, 2018

- 1) **That** the 2018 Quality of Life Recommendations in the amount of \$259,500 be approved based on budget reallocations of \$17,102 in other areas of the Recreation, Culture and Events Department.

Moved by: Councillor Theriault
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

Nay:
Councillor Pellerin

- 2) **That** Moncton City Council approve and direct Administration to disburse grants to non-profit cultural organizations, outlined in the 2018 Cultural Grant recommendations spreadsheet, in the budgeted amount of \$51,700 allocated for the Cultural Grants from the 2018 Operational Grants budget.

Moved by: Councillor Theriault
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

8.3 **Recommendation(s)** – Private Session – March 26, 2018

1. **That** By-Law #H-902, “A BY-LAW RELATING TO LOITERING AND BEGGING IN THE CITY OF MONCTON”, be repealed.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

2. **That**, as per the agreement entered into by the City of Moncton and SMG Canada ULC for the operations and maintenance of the Events Centre, Moncton City Council appoint the following individuals as the City’s representatives on the Events Centre Facility Management Committee:
 - General Manager – Recreation, Culture and Events;
 - General Manager – Engineering and Environmental Services; and
 - Deputy Treasurer-Controller

That, once constituted, the Committee will provide a minimum of two annual regular updates to Moncton City Council of its work.

Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

3. That Moncton City Council endorse the proposed next steps and associated timelines for the 2019 grants process as follows:
 - The next steps of the implementation (Phase 3) will focus mainly on better aligning the remaining grant types to the process already laid out with the Major and Multi-year Grants.
 - All grant deadlines will fall on the 3rd Friday of June (June 15), with evaluation to be performed in July-August and presentations to the Committee of the Whole in September.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

8.4 **Recommendation(s)** – Committee of the Whole – March 26, 2018

1. **That** Moncton City Council approve the agreement between the City of Moncton and La Bikery to manage the Bicycle Locker Program and retain the proceeds of the rentals while ensuring the maintenance of the City’s bicycle lockers is carried out at La Bikery’s cost and, further that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor McKee

Councillor Butler expressed his concerns with handing over revenue of \$35,000 to the Bikery.

MOTION CARRIED

Nay:
Councillor Butler
Councillor Crossman

2. **That** Moncton City Council allow La Bikery to install a car-shaped bicycle rack in a designated on-street parking space; and

That an agreement between the City of Moncton and La Bikery be drafted for the use of the designated on-street parking space and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

3. **That** Moncton City Council add No Parking on the north side of Williams Street from 10:00 a.m. to 11:00 a.m., Monday to Friday, from Bonaccord Street to Weldon Street, and that By-Law T-310 Regulating Traffic and Parking in the City of Moncton, be amended accordingly.

Moved by: Councillor Turner

Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

9.

REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 **Presentation** – Auditors – Mr. Kent Ostridge, Grant Thornton

Mr. Ostridge provided an overview of the City of Moncton's Annual Audit Financial Statement as of December 31, 2017. The report can be found within the agenda package of this meeting date.

Councillor Pellerin requested that he be provided a copy of the City of Moncton Expenditure Trends slide without the water component within protective services.

Motion: That the Audited Financial Statements be approved for the year ended December 31, 2017 as presented.

Moved by: Deputy Mayor Léger

Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

9.2 **Public Hearing** – Stop up & Close – Auburn Circle

No objections have been received.

Motion: That Moncton City Council proceed with an amendment to By-law #T-202, being By-law #T 202.40, to stop up and close 355 sq.m. of Auburn Circle.

Moved by: Councillor Turner

Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

9.3 **Tender TCS18-021** – Mapleton Park Trail Upgrades (Phase 2)

1. That Tender #TCS18-021 for Mapleton Park Trail Upgrades (Phase 2) be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms & Conditions, and Specifications, being J.K. Fraser & Son Ltd., for the Total Tendered Price of \$161,080.49, including H.S.T. @ 15%.
2. That a ten percent (10%) Contingency Allowance in the amount of \$16,108.05, (including H.S.T. @ 15%) be established for this project to address any unforeseen / unknown site conditions which may result in additional work being required.
3. It is also recommended that the Mayor and City Clerk be authorized to sign an agreement with J.K. Fraser & Son Ltd., and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Edgett

Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

9.4 **Tender TCS18-024** – Kiwanis Park / Curl Moncton Upgrades to Parking Area

Motion:

1. That Tender #TCS18-024 for Kiwanis Park / Curl Moncton Upgrades to Parking Area be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms & Conditions, and Specifications, being MacDonald Paving and Construction Ltd., for the Total Tendered Price of \$365,349.25, including H.S.T. @ 15%.
2. That a Contingency Allowance in the amount of \$13,800.00, including H.S.T. @ 15%) be established for this project to address any unforeseen / unknown site conditions which may result in additional work being required.

3. It is also recommended that the Mayor and City Clerk be authorized to sign an agreement with MacDonald Paving and Construction Ltd., and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

9.5 **Tender TC17-124** – Two (2) Latest Model 1/2-Ton Crew Cab 4 X 4 Trucks

Motion:

1. That Tender #TC17-124 for the purchase of Two (2) Latest Model 1/2-Ton Crew Cab 4x4 Trucks, be awarded to the lowest bidder meeting the Specifications, being Lounsbury Automotive Ltd., for the Total Tendered Price of \$72,676.50 including H.S.T. @ 15% and Licensing Fees.
2. That Moncton City Council authorize the release of funds from the General Capital Reserve Fund for this purchase in the amount of \$75,943.67. This amount includes the Total Tendered Price, less H.S.T. rebate, plus an estimated accessories cost (see attached list) of \$9,080.00, (including Taxes less HST rebate).

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

9.6 **Tender TC17-125** – One (1) Latest Model 3/4-Ton Extended Cab 4X4 Truck

Motion:

1. That **Tender #TC17-125 for the purchase of One (1) Latest Model 3/4-Ton Extended Cab 4X4 Truck**, be awarded to the lowest bidder meeting the Specifications, being **Lounsbury Automotive Ltd.**, for the **Total Tendered Price of \$40,265.50 including H.S.T. @ 15% and Licensing Fees.**
2. That Moncton City Council authorize the release of funds from the General Capital Reserve Fund for this purchase in the amount of \$39,038.51. This amount includes the Total Tendered Price, less H.S.T. rebate, plus an estimated accessories cost (see attached list) of \$2,270.00, (including Taxes less HST rebate).

Moved by: Councillor Pellerin
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

9.7 **Quotation QP18-004** – Stage Production Services (2018 Events)

Motion: That Quotation #QP18-004 – Stage Production Services (2018 Events), be awarded to the following Bidders:

- The 2018 Acoustica Summer Concert Series be awarded to Stage Crew Inc., for the Total Quoted Price of \$6,512.00, plus H.S.T. @ 15%;
- The 2018 Atlanticade and Ribfest Event (June 22, 23 and 24, 2018) be awarded to Sound Specialist Inc., for the Total Quoted Price of \$18,224.00, plus H.S.T. @ 15% and that Optional Pricing for the provision of additional stage production services on June 21, 2018 at a cost of \$3,037.41, plus H.S.T. be included;
- The 2018 Canada Day Event and Pops NB Event be awarded to Sound Specialist Inc., for the Total Quoted Price of \$65,564.00, plus H.S.T. @ 15%;
- The 2018 Atlantic Nationals Event be awarded to Sound Specialist Inc., for the Total Quoted Price of \$26,610.00, plus H.S.T. @ 15%.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

9.8 **Quotation QP18-031** – Supply & Delivery of Paper Towels and Bathroom Tissue

Motion: That Quotation #QP18-031 – Supply & Delivery of Paper Towels and Bathroom Tissue, be awarded to the lowest Bidder meeting Specifications, being Chandler Sales, for a two (2) year period with options to renew the agreement for up to three (3) additional twelve (12) month periods, in accordance with the Unit Bid Prices submitted by the successful Bidder in response to Quotation #QP18-031.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

9.9 **Request for Proposal RFP17 -083 - Employee Group Benefits Program**

Mr. Robichaud indicated that with any RFP, the City has an obligation to adhere to the NB Procurement Act. Should the City decide go against this process, it could bring legal consequences to the City.

Ms. Hanson and Ms. Carter provided an overview of the process undertaken for this RFP.

Ms. Hanson indicated that the City of Moncton carried out a competitive bidding process for City's benefits program, with the objective to review market opportunities in relation to their benefit program. She indicated that the last competitive bidding process for group benefits was held in 2002. For this RFP, the City retained the services of Morneau Shepell as a benefits consultant in May 2017, and the RFP was issued to market in August 2017.

Ms. Carter provided an overview of the different stages of the RFP:

Stage I – Evaluation of Weighted Criteria and Pricing

Scoring process carried out by the City and its Employee Benefits Consultant (Morneau Shepell) of each Proposal on the basis of the weighted criteria and pricing described in Section 21.4.

Stage II – Finalist Presentations

Shortlisted Proponent(s) were invited to present to the City's representatives. Invited Proponents received an agenda in advance of their presentation, which included the evaluation criteria to be used in Stage II.

Stage III – Finalist Ranking, Selection and Negotiation

Based on the evaluation completed in Stage II, the highest-scoring Proponent(s) was identified, and entered into final negotiations with the City in order to finalize a group benefits contract.

Ms. Hanson provided Council the breakdown of providers for the City's Group Insurance
Health and Dental (ASO) - Green Shield Canada
Life and LTD (Insured) - SunLife Financial
Accidental Death and Dismemberment - SSQ Financial Group

Ms. Hanson indicated that with the switch from the current providers, the projected overall annual cost for all benefits would be \$590,000.

Motion:

1. That Request for Proposal #RFP17-083 – Employee Group Benefits Program, be awarded to the Proponents having received the highest total scores, in accordance with the revised rates and fees submitted by each firm in November 2017, as follows:
 - ASO Benefits (Health and Dental) be awarded to Green Shield Canada;
 - Insured Benefits (Life and LTD) be awarded to SunLife Financial; and
 - Accidental Death and Dismemberment (AD&D) Benefits be awarded to SSQ Financial Group.
2. It is also recommended that a five (5) year agreement with each firm for the provision of Employee Group Benefits be drafted which includes an option to renew each agreement for one (1) additional five (5) year period (if it is in the City's best interest to do so), and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said agreements and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor McKee
Seconded by: Councillor Lawrence

Councillor McKee expressed his comments on moving from Medavie Blue Cross to Green Shield. Council has continuously asked administration to find cost efficiencies and this RFP will provide major cost efficiencies. It is understood that Medavie is across the street; however, we must adhere to the Procurement Act. It is his opinion that Council should have had a detailed briefing prior to the release of the RFP.

Councillor Lawrence indicated that he will support the recommendation as he feels that administration followed the process required as per the NB Procurement Act. The ethical imperative of buying local does not trump the ethical obligation to adhere to the law.

Councillor Turner will not be supporting this recommendation. He has been a self-employed entrepreneur in Moncton his entire career, and he feels that Medavie Blue Cross has brought many jobs to the city over the years. The company has contributed to the downtown core. He believes in the importance of buying local, and it is important for the City to support those who support us.

Councillor Boudreau spoke of the legal implications and fiscal responsibilities of not following the law of the NB Procurement Act are too significant to ignore.

Councillor Theriault questioned if Green Shield is located in the francophone communities. Ms. Hanson indicated that they do offer bilingual services. Councillor Thériault will not be supporting the recommendation before Council, as she feels she has not been properly informed.

Deputy Mayor Léger indicated that the complexity of the situation as we are a municipality and must adhere to different Acts. Government legislation does not allow enough weight for impacts of not selecting local companies. He feels that 16 years is too long to wait to go through the RFP process.

Councillor Crossman indicated that he felt that Green Shield will not give back to the City of Moncton, as Medavie Blue Cross has over the years; therefore, will not be supporting the recommendation before Council.

Mayor Arnold indicated that administration did their due diligence in the procurement process. Even though she wants to support local businesses, we are not in a position to do so. This recommendation will save the City of Moncton \$590,000 annually. She would like to open discussion with the Province regarding the procurement act providing leniency in supporting local businesses.

MOTION CARRIED

Nay:

Councillor Turner

Councillor Theriault

Councillor Crossman

Councillor Edgett

10.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

The City Clerk announced that the following by-laws will be posted on line at www.moncton.ca in lieu of reading them into the record at future meetings, pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act, or same can be faxed, mailed or e-mailed to interested parties at their request.

- 10.1 **A By Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Repeal of By-Laws of the City of Moncton, being By-Law A-102.6 – **First Reading**

First Reading

- 10.2 **A By-Law** T-202.40 – Stop Up and Close – Auburn Circle – **First Reading**

First Reading

- 10.3 **A by Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Regulation of Traffic and Parking in the City of Moncton, being T-310.30 – **First Reading**

First Reading

Pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act the following by-laws were posted on the City of Moncton Internet site for the required time period specified in the Act. The by-laws receive second and third readings by title only.

- 10.4 **A By-Law** in Amendment of A By-Law Relating to the Adoption of the City of Moncton Municipal Plan, being By-Law Z-113.21 – 1109 Shediac Road– **Second & Third Readings (subject to approval of item 6.1)**

Motion: That By-law Z-113.21 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger

Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

- 10.5 **By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.56 – 1109 Shediac Road– **Second & Third Readings (subject to approval of item 6.1)**

Motion: That By-law Z-213.56 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Lawrence

Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

10.6 **A By Law** In Amendment of a By- Law Relating to the Regulating and Licensing of Owners and Operators of Taxicabs in The City of Moncton, being By-Law L-108.5 – **Second and Third Readings**

Motion: That By-law L-108.5 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor McKee
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

10.7 **A By-Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Regulation of Traffic and Parking in the City of Moncton, being By-Law T-310.28 – **Second and third readings**

Motion: That By-law T-310.28 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

**11.
MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS**

**12.
APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS**

**13.
ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Motion : That the meeting **be adjourned.**

Moved by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

.....
Dawn Arnold
MAYOR

.....
Barbara A. Quigley
CITY CLERK & DIRECTOR OF
LEGISLATIVE SERVICES

/9:25 p.m.

/smm

Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Le 3 avril 2018
17 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dawn Arnold, mairesse	Blair Lawrence, conseiller
Pierre Boudreau, conseiller	Charles Léger, maire adjoint
Greg Turner, conseiller	Bryan Butler, conseiller
Paulette Thériault, conseillère	Robert McKee, conseiller
Shawn Crossman, conseiller	Susan Edgett, conseillère
	Paul Pellerin, conseiller

ABSENT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

B. Quigley, greffière municipale et directrice des Services législatifs
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
G. Houser, trésorier adjoint et contrôleur
J. MacDonald, directeur général – Ingénierie et Services environnementaux
L. Hansen, directrice générale, Ressources humaines et Services corporatifs
B. Budd, directeur, Service d'urbanisme
D. Morehouse, directeur, Travaux publics
I. LeBlanc, directrice, Communications
D. Hicks, directeur des opérations, Parcs et loisirs
P. O'Brien, directeur, Ressources humaines
S. Anderson, urbaniste principale, Service d'urbanisme
K. Lacelle, urbaniste, Service d'urbanisme
T. Carter, gestionnaire, Service des achats

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du 3 avril 2018 soit approuvé.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Pierre Boudreau, conseiller

MOTION ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de procès-verbal à approuver.

4.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.

PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

Autres présentations

- 5.1 **Présentation** – Présentation à la mairesse – Étudiants de l'école secondaire régionale Caledonia – Ben Kelly, enseignant
M. Ben Kelly, enseignante principale de l'Innovative Design Apple Distinguished Educator Board pour The Americas Microsoft Innovative, éducateur et mentor spécialisé de Global Minecraft à l'école secondaire régionale Caledonia, présente un projet mis au point par des étudiants de la septième et de la huitième années à cette école. En faisant appel à des techniques dans des matières comme la technologie, les mathématiques, les sciences et les arts, ces étudiants ont mis au point un rendu imagiciel encadré du ciel nocturne et étoilé, le jour où Moncton est devenu une Ville le 23 avril 1890. Ce rendu porte la motion suivante : *Merci à tous de faire briller Moncton dans nos cœurs et sur la scène internationale. Le travail que vous faites compte et est exceptionnel.*

- 5.2 **Présentation** – Au-delà du Jour de la Terre – Olivier Veil
M. Veil comparait devant le Conseil municipal pour parler de l'événement Au-delà du Jour de la terre. Cette année, cet événement aura lieu au Marché de Dieppe le dimanche 22 avril 2018. Cette année, il se déroulera sous la forme d'un salon de la vie et de l'alimentation en vert. De nombreuses activités sont prévues dans la journée pour toute la famille. Il invite tous les intéressés à visiter le site Web (www.Gobeyondearthday.com).
- 5.3 **Présentation** – Needle Dogs Moncton – Richard Hyslop
M. Hyslop comparait devant le Conseil pour discuter de la nécessité, dans la collectivité, de poursuivre ce programme indispensable. Il souhaite obtenir du financement pour son programme. Needle Dogs Moncton a demandé à se faire reconnaître comme organisme à but non lucratif, pour avoir accès à différentes subventions. M^{me} Cohoon fait savoir qu'on pourrait organiser une réunion de Needle Dogs Moncton et de SIDA/AIDS Moncton. M. Hyslop fait savoir qu'à son avis, SIDA/AIDS Moncton a un programme différent.

Pour répondre à la question de Paul Pellerin, conseiller, M^{me} Cohoon fait savoir que le personnel des Parcs surveille les propriétés de la Ville afin d'y ramasser les objets coupants. Paul Pellerin, conseiller, demande d'organiser un dialogue entre le Gouvernement provincial et la municipalité en ce qui concerne l'élimination de ces objets. Bryan Butler et Shawn Crossman, conseillers, demandent de convoquer une réunion avec le service des Parcs et loisirs pour discuter du problème.

6. QUESTIONS D'URBANISME

- 6.1 **Audience publique** – Modification du Plan municipal et rezonage – 1109, chemin Shediac

M. Budd fait savoir que c'est ce soir qu'a lieu l'audience publique sur le 1109, chemin Shediac; l'objectif est de rezoner la propriété, qui appartient à la zone R2, pour en faire une propriété de la zone SC. On pourra ainsi y construire l'immeuble qui comprendra une clinique médicale, une pharmacie, un restaurant et, éventuellement, des commerces de détail. Ce rezonage obligera à modifier l'annexe 1 du Plan municipal, pour remplacer la zone NH (Quartier) par la zone MUC (Centres et couloirs polyvalents).

M. Budd fait savoir que si l'on décide qu'il faut aménager des trottoirs, le demandeur devra en financer le coût le long de la rue Weston. On a prévu une condition pour tenir compte de cette possibilité. On fait observer que le demandeur a suggéré d'aménager, à partir du trottoir du chemin Shediac, une allée rehaussée qui contournerait le bâtiment et donnerait accès aux entrées du côté nord. À la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, on a formulé la recommandation suivante :

- « *Que les entrées publiques soient aménagées et que les allées soient construites pour faciliter la liaison avec le trottoir sur le chemin Shediac.* »

M. Budd fait savoir que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de procéder au rezonage, en tenant compte des conditions reproduites dans la recommandation.

Marcel LeBlanc, d'Amico Construction, parle, au nom du promoteur, du processus mené pour ce projet. Le plan prévoit le début des travaux en mai 2018. Le propriétaire du complexe, le D^r Henri LeBlanc, a fait savoir que ce complexe comprendra son cabinet dentaire, une clinique médicale et une pharmacie, ce qui est nécessaire dans le secteur.

Opposants –

Edith et Warwick Meadus – M^{me} Meadus s'exprime au nom du quartier. Elle fait savoir que lorsque leur maison a été construite, il était entendu que seuls des habitations individuelles ou des duplex seraient autorisés dans le secteur. Les résidents se sont dits inquiets de la clôture : il serait préférable de prévoir une clôture en acier en permanence. Elle fait aussi savoir que les résidents sont étonnés d'apprendre que le restaurant sera doté d'une terrasse en plein air. On se demande de quel type de restaurant il s'agira et quel en sera l'horaire.

Le promoteur et le demandeur répondent aux préoccupations des résidents. On fait observer qu'on n'a pas encore pris de décision à propos du restaurant, puisqu'il fait partie de la Phase 2 de ce projet d'aménagement. En ce qui concerne la clôture, ils sont disposés à travailler avec différents fournisseurs afin de prendre une décision à l'amiable pour toutes les parties.

Pierre Boudreau, conseiller, demande à l'Administration du Service d'urbanisme de passer en revue le Plan municipal, l'arrêté de zonage ou tous les autres arrêtés afin de savoir si on a prévu des restrictions pour les heures d'ouverture d'un restaurant dans le secteur.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède à la modification du Plan municipal, en adoptant l'Arrêté Z-113.21 et en modifiant l'Arrêté de zonage Z-213.56.

On pourra ainsi rezoner le 1109, chemin Shediac (NID 00930263), qui appartient actuellement à la zone R2 (Habitations bifamiliales) pour en faire une propriété de la zone SC (Commerciale suburbaine).

Il est également résolu que le zonage soit soumis à une entente de zonage conditionnelle, qui sera soumise aux conditions suivantes :

- 8) le site doit être doté d'au moins une zone de chargement, reproduite dans le plan d'aménagement;
- 9) le propriétaire foncier doit replanter à ses frais, en 2020 à la fin du projet d'élargissement de la route, des arbres à 3 mètres à partir du trottoir dans l'emprise routière, conformément aux directives de la Ville sur les arbres en bordure des routes;
- 10) u
ne clôture opaque de 1,5 mètre ou 2 mètres de haut doit être construite sur le côté ouest et le côté nord du site, à l'endroit où le lot jouxte les terrains des résidences;
- 11) l
es entrées publiques doivent être aménagées et les allées doivent être construites pour faciliter la liaison avec le trottoir du chemin Shediac;
- 12) s
i l'on constate qu'il faut aménager un trottoir le long du côté ouest de la rue Weston, le promoteur devra contribuer au financement de l'aménagement de ce trottoir le long de la façade de sa propriété sur la rue Weston;
- 13) l
es travaux d'aménagement doivent se dérouler en respectant essentiellement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
- 14) l
e dépôt de garantie de 1 000 \$, obligatoire pour une entente de rezonage conditionnelle, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l'enregistrement.

Motion présentée par : Paulette Thériault, conseillère

Motion appuyée par : Shawn Crossman, conseiller

Charles Léger, maire adjoint, exprime des motifs de préoccupation à propos de l'emplacement de la zone de chargement sur le plan d'aménagement pour ce complexe. Il estime que l'emplacement actuel de cette zone sur le plan d'aménagement ne se prêterait pas à un restaurant.

Modification de la condition n° 4 :

Condition n° 4 – Les entrées publiques doivent être aménagées de chaque côté du bâtiment pour faciliter la liaison avec le trottoir du chemin Shediac.

M. Blair Waters – M. Waters se dit préoccupé par l'élimination éventuelle de la ligne existante des arbres située à l'arrière de la propriété. Le promoteur fait savoir que les arbres longeant la propriété ne seront pas enlevés.

M. Waters suggère de rapprocher le restaurant du Bistro 33, au lieu de l'aménager sur la rue Euston. Il estime que les voisins seraient à l'aise avec ce scénario.

Intégration de la condition n° 8 –

Il faut protéger les arbres matures longeant le nord-ouest de la propriété et le prévoir dans le plan d'aménagement.

Le conseiller qui présente la motion et celui qui l'appuie sont d'accord pour dire qu'il faut modifier la condition n° 4 et ajouter la condition n° 8.

Le conseiller qui présente la motion et celui qui l'appuie sont d'accord avec le nouveau libellé de la recommandation modifiée :

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède à la modification du Plan municipal, soit l'Arrêté Z-113.21, et l'arrêté portant modification de l'Arrêté Z-213.56.

On pourra ainsi rezoner le 1109, chemin Shediac (NID 00930263), qui appartient actuellement à la zone R2 (Habitations de deux logements), pour en faire une propriété de la zone SC (Zone commerciale de banlieue).

On décide en outre que le rezonage doit faire l'objet d'une entente de zonage conditionnelle, qui prévoit entre autres les conditions suivantes :

- 9) le site doit être doté d'au moins une zone de chargement, reproduite dans le plan d'aménagement;
- 10) le propriétaire foncier doit replanter à ses frais, en 2020 à la fin du projet d'élargissement de la route, des arbres à 3 mètres à partir du trottoir dans l'emprise routière, conformément aux directives de la Ville sur les arbres en bordure des routes;
- 11) une clôture opaque de 1,5 mètre ou 2 mètres de haut doit être construite sur le côté ouest et le côté nord du site, à l'endroit où le lot jouxte les terrains des résidences;
- 12) les entrées publiques doivent être aménagées et les allées doivent être construites pour faciliter la liaison avec le trottoir du chemin Shediac;

- 13) si l'on constate qu'il faut aménager un trottoir le long du côté ouest de la rue Weston, le promoteur devra contribuer au financement de l'aménagement de ce trottoir le long de la façade de sa propriété sur la rue Weston;
- 14) les travaux d'aménagement doivent se dérouler en respectant essentiellement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
- 15) le dépôt de garantie de 1 000 \$, obligatoire pour une entente de rezonage conditionnelle, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l'enregistrement.
- 16) Il faut protéger les arbres matures longeant le nord-ouest de la propriété et le prévoir dans le plan d'aménagement.

La mairesse lève la séance publique à 18 h 40.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Appellation des rues – Modification de l'unité 16 du Plan provisoire, lotissement Grove Hamlet

M^{me} Lacelle présente au Conseil un aperçu de ce point. La demande a été présentée au Conseil municipal pour la première fois le 20 mars 2017. Elle a été déposée pour l'examen des noms de rues proposés. En particulier, l'Administration s'est penchée sur la possibilité d'accroître le nombre de toponymes francophones, en raison de la situation du lotissement, qui est proche de l'école Champlain. La demande a de nouveau été présentée au Conseil le 3 avril 2017; on a alors recommandé de ne pas modifier les noms de rues proposés, puisque le promoteur a appliqué la Politique sur les noms des rues, des sentiers et des établissements municipaux (Politique 1308). L'Administration a en outre expliqué que le Conseil a approuvé le nom de la rue Newcombe en 2013, soit avant l'aménagement de la nouvelle école Champlain, qui porte en fait une adresse municipale sur la rue Erinvale. Conformément à cette politique, on ne doit renommer les rues que pour des raisons de sécurité. Le Conseil municipal a demandé qu'avant l'approbation définitive du lotissement, on lui resoumette les nouvelles appellations et les noms existants des rues.

L'Administration a procédé à un nouvel examen des noms de rues afin de se pencher sur le bien-fondé de modifier les appellations; elle recommande de conserver les appellations existantes, puisqu'elle respecte les critères de la politique sur les noms de rues.

Paulette Thériault, conseillère, s'absente.

Motion : Que le Conseil municipal réexamine la recommandation initiale du 20 mars 2017, libellée comme suit :

- Approuver l'emplacement d'une partie du chemin Ripplewood (voie publique);
- Approuver l'emplacement d'une partie de la rue O'Neil (voie publique);
- Approuver l'emplacement d'une partie de la promenade Newcombe (voie publique);
- Approuver l'emplacement de la rue Brooklyn (voie publique);
- Approuver l'emplacement du croissant Trahan (voie publique);
- Approuver l'emplacement de quatre (4) rues futures;
- Approuver l'emplacement du terrain d'utilité publique tel qu'il est illustré;
- Exiger une compensation financière de 9 960,00 \$ en contrepartie du terrain d'utilité publique pour satisfaire aux exigences de l'Arrêté de zonage.

Sous réserve des conditions suivantes :

- les rues et les services doivent être conçus et aménagés conformément aux normes actuelles de la Ville de Moncton sur les lotissements;
- l'échange de terrains entre Altec Construction Inc. et Développements PFM Developments Inc. doit être achevé avant l'approbation définitive du plan de lotissement;
- la conception détaillée du système de collecte des eaux pluviales pour le lotissement doit prévoir un bassin de sédimentation naturel à aménager en collaboration avec le propriétaire du terrain voisin, soit Développements PFM Developments Inc.

Motion présentée par : Blair Lawrence, conseiller

Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

Paulette Thériault, conseillère, est absente pendant le scrutin.

7.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Blair Lawrence

- Il parle de l'exposé présenté aujourd'hui sur Centraide, qui a réuni plus de 2 M\$ pendant sa campagne l'an dernier.

Charles Léger

- Il encourage tous les citoyens à prendre le temps de donner du sang.

Robert McKee

- Il félicite l'équipe de hockey de l'école secondaire Harrison Trimble, qui a remporté le championnat masculin des écoles secondaires de la province.
- Il félicite les Flyers de Moncton, qui ont remporté les Championnats de l'Atlantique. Il souhaite à l'équipe beaucoup de succès à l'occasion du Championnat national de la Coupe Telus en Ontario.

Pierre Boudreau

- Il félicite les Wildcats pour leur récente victoire.

Shawn Crossman

- Il félicite le Times Transcript, M. Pat O'Brien et l'équipe Running Room Relay, qui ont donné 40 000 \$ pour la cause de la santé mentale.

Greg Turner

- Il souhaite beaucoup de succès aux Wildcats de Moncton à l'occasion du septième match qui a lieu ce soir.
- La nouvelle à propos de la Coupe Memorial sera annoncée jeudi.
- Il félicite l'équipe de hockey de l'école Harrison Trimble qui a remporté le championnat masculin des écoles secondaires de la province.
- Il félicite les Flyers, qui ont remporté le Championnat de l'Atlantique, et leur souhaite beaucoup de succès au Championnat national de la Coupe Telus en Ontario.
- Il invite tous les citoyens à assister aux matchs du Magic de Moncton.

Dawn Arnold

- Elle félicite l'équipe de hockey de l'école secondaire Harrison Trimble qui a remporté le championnat masculin des écoles secondaires de la province.
- Elle félicite les Flyers qui ont remporté le Championnat de l'Atlantique et leur souhaite beaucoup de succès dans le cadre du Championnat national de la Coupe Telus en Ontario.
- Elle participera à la réunion du Club économique du Canada à Toronto, de concert avec les maires de Saint John et de Fredericton, pour encourager les habitants de l'Atlantique à revenir dans l'est. Les trois maires feront partie de la tribune de conférenciers.

8.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

8.1 Recommandation(s) – Comité plénier spécial – Le 29 janvier 2018

2. **Que** la Ville achète deux déneigeuses de trottoir supplémentaires pour l'hiver 2019, qu'elle donne au personnel la formation permettant de conduire ces déneigeuses et qu'elle finance cet achat à même le Fonds de réserve pour immobilisations de la Ville de Moncton..

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

Blair Lawrence, conseiller, souhaite tenir une discussion plus approfondie sur la question; c'est pourquoi il n'est pas favorable à la recommandation telle qu'elle est libellée actuellement.

Bryan Butler, conseiller, fait savoir que la ville se développe et qu'en raison des nouveaux trottoirs dans le quartier nord, des environs du nouveau centre-ville et des nouvelles écoles que l'on construit, il croit qu'on a absolument besoin de deux autres déneigeuses à trottoirs sans chenilles à Moncton.

Paulette Thériault, conseillère, regagne son fauteuil.

Paul Pellerin, conseiller, fait savoir qu'il est favorable à l'achat de l'équipement et qu'il appuiera la recommandation. Il ne croit pas qu'une entreprise privée puisse faire l'acquisition de l'équipement, en assurer l'entretien et y affecter du personnel à un prix moins cher que le coût de la Ville.

Charles Léger, maire adjoint, fait savoir que si le Conseil municipal adopte cette recommandation ce soir, il reste sans doute peu de temps pour acheter de l'équipement de déneigement supplémentaire dans l'éventualité où on en aurait besoin. Il croit qu'on a besoin de plus amples renseignements; toutefois, il appuiera la recommandation. M. MacDonald fait savoir que si on a demandé une prorogation des délais, c'est pour passer en revue les besoins en déneigement des trottoirs sur le territoire de la Ville. L'Administration comparaitra de nouveau devant le Conseil municipal.

MOTION ADOPTÉE

Ont voté contre :

Dawn Arnold, mairesse
Paulette Thériault, conseillère
Blair Lawrence, conseiller
Susan Edgett, conseillère

8.2 **Recommandation(s)** – Séance à huis clos – Le 19 mars 2018

- 3) **Que** les recommandations relatives aux subventions communautaires pour la Qualité de vie 2018, pour la somme de 259 500 \$, soient approuvées d’après les réaffectations budgétaires de 17 102 \$ dans d’autres secteurs des services Loisirs, culture et événements.

Motion présentée par : Paulette Thériault, conseillère
Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

MOTION ADOPTÉE

A voté contre :

Paul Pellerin, conseiller

- 4) **Que** le Conseil municipal de Moncton approuve les subventions à verser à des organismes culturels à but non lucratif et donne pour consigne à l’Administration de verser ces subventions, exposées dans le document des recommandations sur les subventions culturelles de 2018, pour le montant budgété de 51 700 \$ affecté aux subventions culturelles dans le budget de fonctionnement de 2018.

Motion présentée par : Paulette Thériault, conseillère
Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

8.3 **Recommandation(s)** – Séance à huis clos – Le 26 mars 2018

4. **Que** l’Arrêté H-902 (« ARRÊTÉ CONCERNANT LE VAGABONDAGE ET LA MENDICITÉ DANS LA VILLE DE MONCTON ») soit abrogé.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

5. **Que** conformément à l’entente conclue par la Ville de Moncton et SMG Canada ULC pour l’exploitation et l’entretien du complexe au centre-ville, le Conseil municipal de Moncton nomme les employés suivants pour représenter la Ville au Comité de gestion des installations de ce complexe :
- la directrice générale – Loisirs, culture et événements;
 - le directeur général – Services d’ingénierie et d’environnement;
 - le trésorier-contrôleur adjoint

Qu’une fois mis sur pied, ce Comité présente à intervalles réguliers, au Conseil municipal de Moncton, au moins deux comptes rendus annuels sur ses travaux.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller
Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

6. Que le Conseil municipal de Moncton entérine les prochaines étapes proposées et les délais correspondants pour le processus d’attribution des subventions de 2019, à savoir :
- les prochaines étapes de la mise en œuvre (Phase 3) consisteront essentiellement à mieux harmoniser les autres types de subventions avec le processus déjà adopté pour les subventions majeures et pluriannuelles;
 - toutes les échéances des demandes de subventions correspondront au troisième vendredi de juin (15 juin); l’évaluation aura lieu en juillet et en août, et les exposés destinés au Comité plénier seront présentés en septembre.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

8.4 **Recommandation(s)** – Comité plénier – Le 26 mars 2018

4. **Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'entente conclue entre la Ville de Moncton et la Coopérative La Bikery pour gérer le Programme de casiers à vélos et conserve le produit des frais de location, tout en veillant à ce que l'entretien des casiers à vélos de la Ville soit assuré aux frais de la Coopérative La Bikery, et que la mairesse et la greffière de la Ville soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

Bryan Butler, conseiller, se dit préoccupé de verser à La Bikery des recettes de 35 000 \$.

MOTION ADOPTÉE

Ont voté contre :

Bryan Butler, conseiller

Shawn Crossman, conseiller

5. **Que** le Conseil municipal de Moncton autorise la Coopérative La Bikery à installer un support à vélos en forme de voiture sur un espace de stationnement sur rue désigné;

Qu'une entente soit conclue entre la Ville de Moncton et la Coopérative La Bikery pour l'utilisation d'un espace de stationnement sur rue désigné et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

6. **Que** le Conseil municipal de Moncton interdise aux automobilistes de stationner du côté nord de la rue Williams de 10 h à 11 h du lundi au vendredi à partir de la rue Bonaccord jusqu'à la rue Weldon et que l'Arrêté T-310 réglementant la circulation et le stationnement dans la Ville de Moncton soit modifié en conséquence.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller

Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.

RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 **Présentation** – Vérificateur – M. Kent Ostridge, Grant Thornton

M. Ostridge donne un aperçu des états financiers annuels vérifiés de la Ville de Moncton au 31 décembre 2017. Le rapport du vérificateur se trouve dans le dossier de l'ordre du jour de cette séance.

Paul Pellerin, conseiller, demande qu'on lui fournisse un exemplaire de la diapositive sur les tendances de l'évolution des dépenses de la Ville de Moncton sans le volet de l'aqueduc dans les services de protection.

Motion : Que les états financiers vérifiés soient approuvés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 dans la version dans laquelle ils sont déposés.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.2 **Audience publique** – Fermeture de rue – Cercle Auburn

Aucune opposition n'a été déposée.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède à la modification de l'arrêté T-202, soit l'Arrêté T 202.40 pour la fermeture d'un tronçon de 355 m² du cercle Auburn.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller

Motion appuyée par : Pierre Boudreau, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.3 **Appel d'offres TCS18-021** – Amélioration des sentiers du parc Mapleton (Phase 2)

1. Que le contrat de l'appel d'offres n° TCS18-021 pour l'amélioration des sentiers du parc Mapleton (phase 2) soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions de l'appel d'offres et du devis, à savoir J.K. Fraser & Son Ltd., pour le prix total proposé de 161 080,49 \$, incluant la TVH de 15 %
2. Qu'une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 16 108,05 \$ (la TVH de 15 % incluse), soit constituée pour ce projet afin de tenir compte de l'ensemble des conditions imprévues et inconnues sur le chantier et qui pourraient nécessiter des travaux supplémentaires.
3. Il est également recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer une entente avec J.K. Fraser & Son Ltd. et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Susan Edgett, conseillère
Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.4 **Appel d'offres TCS18-024** – Amélioration du terrain de stationnement du parc Kiwanis/
Curl Moncton

Motion :

4. Que le contrat de l'appel d'offres n° TCS18-024 pour l'amélioration du terrain de stationnement du parc Kiwanis et de Curl Moncton soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions de l'appel d'offres et du devis, à savoir MacDonald Paving and Construction Ltd., pour le prix total proposé de 365 349,25 \$, la TVH de 15 % incluse.
5. Qu'une provision pour éventualités correspondant à la somme de 13 800,00 \$, incluant la TVH de 15 %, soit constituée pour ce projet afin de tenir compte des conditions imprévues et inconnues du chantier et qui pourraient nécessiter des travaux supplémentaires.
6. Il est également recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer une entente avec MacDonald Paving and Construction Ltd. et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.5 **Appel d'offres TC17-124** – Deux (2) camionnettes 4 x 4 d'une demi-tonne à cabine double,
modèle le plus récent

Motion :

1. Que le contrat de l'appel d'offres no TC17-124 pour l'achat du modèle le plus récent de deux (2) camionnettes 4 x 4 d'une demi-tonne à cabine double soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions du devis, à savoir Lounsbury Automotive Ltd., pour le prix total proposé de 47 998,16 \$, incluant la TVH de 15 % et les droits d'immatriculation.
2. Que le Conseil municipal de Moncton autorise le paiement, à même le Fonds de réserve général pour immobilisations, du prix d'achat de 75 943,67 \$, qui comprend le prix total proposé, moins le rabais de TVH, ainsi que le coût estimatif des accessoires (cf. la liste ci-jointe) de 9 080,00 \$ (y compris les taxes, moins le rabais de TVH).

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.6 **Appel d'offres TC17-125** – Une (1) camionnette 4 x 4 de trois quarts de tonne à cabine
allongée, modèle le plus récent

Motion :

1. Que le contrat de l'appel d'offres no TC17-125 pour l'achat d'une (1) camionnette 4 x 4 de trois quarts de tonne à cabine allongée, modèle le plus récent soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions du devis, à savoir Lounsbury Automotive Ltd., pour le prix total proposé de 40 265,50 \$, incluant la TVH de 15 % et les droits d'immatriculation.
2. Que le Conseil municipal de Moncton autorise le paiement, à même le Fonds de réserve général pour immobilisations, du prix d'achat de 39 038,51 \$, qui comprend le prix total proposé, moins le

rabais de TVH, ainsi que le coût estimatif des accessoires (cf. la liste ci-jointe) de 2 270 \$ (y compris les taxes, moins le rabais de TVH).

Motion présentée par : Paul Pellerin, conseiller
Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.7 Proposition de prix QP18-004 – Services de production scénique (événements 2018)

Motion : Que les contrats de la proposition de prix no QP18-004 relatifs aux services de production scénique (Événements 2018) soient attribués aux soumissionnaires suivants :

- que le contrat de la série de concerts d'été Acoustica 2018 soit attribué à Stage Crew Inc. pour le prix total soumis de 6 512,00 \$, la TVH de 15 % en sus;
- que le contrat du Festival de motocyclettes Atlanticade et du Ribfest 2018 (les 22, 23 et 24 juin 2018) soit attribué à Sound Specialist Inc. pour le prix total soumis de 18 224,00 \$, la TVH de 15 % en sus, en tenant compte des prix optionnels pour les services supplémentaires de production scénique le 21 juin 2018, ce qui représente un coût de 3 037,41 \$, TVH en sus;
- que le contrat de la fête du Canada et de Pops NB 2018 soit attribué à Sound Specialist Inc. pour le prix total soumis de 65 564,00 \$, la TVH de 15 % en sus;
- que le contrat de l'Exposition de voitures Atlantic Nationals 2018 soit attribué à Sound Specialist Inc. pour le prix total soumis de 26 610,00 \$, la TVH de 15 % en sus.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.8 Proposition de prix QP18-031 – Fourniture et livraison de papier essuie-tout et de papier de toilette

Motion : Que le contrat de la proposition de prix QP18-031 pour la fourniture et la livraison de papier essuie-tout et de papier de toilette soit attribué au soumissionnaire le moins disant qui respecte les clauses et les conditions du devis, à savoir Chandler Sales, pour une durée de deux (2) ans assortie d'options permettant de renouveler ledit contrat pour trois (3) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, conformément aux prix unitaires de la proposition déposée par le soumissionnaire retenu pour donner suite à la demande de soumissions QP18-031.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller
Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.9 Demande de propositions RFP17-083 – Programme d'avantages sociaux des employés

M. Robichaud fait savoir que comme dans toute DDP, la Ville a l'obligation de respecter la *Loi sur la passation des marchés publics* du Nouveau-Brunswick. Si la Ville décide d'aller à l'encontre de ce processus, elle pourrait s'exposer à des conséquences juridiques.

M^{me} Hanson et M^{me} Carter donnent un aperçu du processus mené pour cette DDP.

M^{me} Hanson fait savoir que la Ville de Moncton a fait appel à la concurrence pour le programme des avantages sociaux de la Ville, afin de passer en revue les occasions qu'offre le marché par rapport à son programme d'avantages sociaux. Elle fait savoir que le dernier processus d'appel d'offres pour les avantages sociaux a eu lieu en 2002. Pour cette DDP, la Ville a fait appel aux services de Morneau Shepell comme expert-conseil en avantages sociaux en mai 2017 et la DDP a été lancée en août 2017.

M^{me} Carter donne un aperçu des différentes étapes de la DDP.

Étape I – Évaluation des critères pondérés et des prix

La Ville et son expert-conseil en avantages sociaux (Morneau Shepell) ont noté les propositions déposées d'après les critères pondérés et les prix décrits dans la section 21.4.

Étape II – Présentations des finalistes

Les proposants retenus ont été invités à présenter, aux représentants de la Ville, un exposé. On leur a fait parvenir un ordre du jour avant leurs exposés, en précisant les critères d'évaluation qui seraient appliqués à l'Étape II.

Étape III – Classement des finalistes, sélection de l'adjudicataire et négociation

À partir de l'évaluation menée à l'Étape II, la Ville a retenu les proposants les mieux cotés, avec lesquels elle a mené des négociations définitives afin de finaliser le contrat sur les avantages sociaux.

M^{me} Hanson présente au Conseil le tableau des prestataires de services pour l'assurance collective de la Ville.

Frais de santé et soins dentaires (FSSD) - Green Shield Canada
Assurance-vie et invalidité de longue durée (assurés) - Financière SunLife
Décès et mutilation accidentels - SSQ Groupe financier

M^{me} Hanson fait savoir qu'en raison de la transition avec les fournisseurs actuels, le coût annuel global projeté pour l'ensemble des avantages sociaux s'élèverait à 590 000 \$.

Motion :

1. Que le contrat de la demande de propositions n° RFP17-083 pour le Programme d'avantages sociaux des employés soit attribué aux proposant les mieux cotés dans l'ensemble, conformément aux tarifs et aux honoraires révisés déposés par chaque entreprise en novembre 2017, à savoir :
 - que le contrat des services administratifs seulement (santé et soins dentaires) soit attribué à Green Shield Canada;
 - que le contrat des avantages assurés (assurance-vie et assurance-invalidité de longue durée) soit attribué à la Financière Sun Life;
 - que le contrat de l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA) soit attribué à SSQ Groupe financier.
3. Il est également recommandé que soit conclue avec chacune de ces entreprises, pour ces régimes d'avantages sociaux collectifs, une entente de cinq (5) ans assortie d'une option permettant de la renouveler pour une (1) durée supplémentaire de cinq (5) ans (à la condition de répondre aux intérêts supérieurs de la Ville) et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer lesdites ententes et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Robert McKee, conseiller

Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

Robert McKee, conseiller, fait des commentaires sur la transition entre Medavie Croix-Bleue et Green Shield. Le Conseil a constamment demandé à l'Administration de réaliser des économies sur les coûts, et cette DDP permettra de réaliser des économies importantes. On sait que Medavie est une entreprise locale; il faut toutefois respecter la *Loi sur la passation des marchés publics*. À son avis, il aurait fallu présenter au Conseil municipal un compte rendu détaillé avant de lancer la DDP.

Blair Lawrence, conseiller, fait savoir qu'il appuiera la recommandation, puisqu'à son avis, l'Administration a respecté le processus que prévoit la *Loi sur la passation des marchés publics* du Nouveau-Brunswick. L'impératif éthique d'acheter des biens et des services locaux n'empêche pas qu'on soit obligé, toujours en vertu de l'éthique, de respecter la loi.

Greg Turner, conseiller, n'appuiera pas cette recommandation. Pendant toute sa carrière, il a été entrepreneur autonome et estime que Medavie Croix-Bleue a créé de nombreux emplois dans la ville pendant toutes ces années. Cette société a contribué au développement du cœur du centre-ville. Il croit qu'il est important d'acheter des biens et des services locaux et qu'il est essentiel que la Ville appuie les entreprises qui contribuent à notre développement.

Pierre Boudreau, conseiller, parle des incidences juridiques et précise que les responsabilités financières engagées en ne respectant pas la *Loi sur la passation des marchés publics* du Nouveau-Brunswick sont trop importantes pour qu'on fasse comme si elles n'existaient pas.

Paulette Thériault, conseillère, demande si Green Shield a ses bureaux dans les collectivités francophones. M^{me} Hanson fait savoir que cette société offre effectivement des services bilingues. Paulette Thériault, conseillère, n'appuiera pas la recommandation présentée au Conseil, puisqu'elle estime qu'elle n'a pas été bien informée.

Charles Léger, maire adjoint, attire l'attention sur la complexité de la situation, puisque comme municipalité, nous devons respecter différentes lois. Les lois du gouvernement ne donnent pas assez d'importance aux incidences produites lorsqu'on ne sélectionne pas d'entreprises locales. Il estime qu'il faut attendre trop longtemps, soit 16 ans, pour réaliser l'ensemble du processus de la DDP.

Shawn Crossman, conseiller, fait savoir qu'à son avis Green Shield n'apportera pas autant à la Ville de Moncton que Medavie Croix-Bleue pendant toutes ces années; c'est pourquoi il n'appuiera pas la recommandation présentée au Conseil.

Dawn Arnold, mairesse, fait savoir que l'Administration a fait preuve de compétence et de diligence dans le processus de passation de ce marché public. Bien qu'elle soit prête à appuyer les entreprises locales, la municipalité n'est pas en position de le faire. Cette recommandation permettra à la Ville de Moncton d'économiser 590 000 \$ par an. Elle est disposée à amorcer la

discussion avec le gouvernement de la province en ce qui concerne la *Loi sur la passation des marchés publics*, afin de prévoir des mesures qui permettront d'appuyer les entreprises locales.

MOTION ADOPTÉE

Ont voté contre :

Greg Turner, conseiller

Paulette Thériault, conseillère

Shawn Crossman, conseiller

Susan Edgett, conseillère

10.

LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront publiés en ligne sur le site www.moncton.ca au lieu de les lire à l'occasion des prochaines séances, conformément à l'article 15.3a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, ou qu'on peut les transmettre aux parties intéressées, à leur demande, par télécopieur, par la poste ou par courriel.

- 10.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'abrogation des arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté A-102.6 – **première lecture**

Première lecture

- 10.2 **Arrêté** T-202.40 – Fermeture d'un tronçon de rue – Cercle Auburn – **première lecture**

Première lecture

- 10.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant la réglementation de la circulation et du stationnement dans la Ville de Moncton, soit l'Arrêté T-310.30 – **première lecture**

Première lecture

Conformément à l'article 15.3a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, les arrêtés suivants ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pour le délai obligatoire précisé dans cette loi. Ces arrêtés ont ensuite été soumis à une deuxième et à une troisième lectures pour le titre seulement.

- 10.4 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'adoption du Plan municipal de la Ville de Moncton soit l'Arrêté Z-113.21 – 1109, chemin Shediac – **deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation de l'article 6.1)**

Motion : Que l'Arrêté Z-113.21 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

- 10.5 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-213.56 – 1109, chemin Shediac – **deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation de l'article 6.1)**

Motion : Que l'Arrêté Z-213.56 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Blair Lawrence, conseiller

Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

- 10.6 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant la réglementation des taxis et la délivrance de permis aux propriétaires et chauffeurs de taxi dans la ville de Moncton, soit l'Arrêté L-108.5 – **deuxième et troisième lectures**

Motion : Que l'Arrêté L-108.5 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Robert McKee, conseiller

Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

- 10.7 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant la réglementation de la circulation et du stationnement dans la Ville de Moncton, soit l'Arrêté T-310.28 – *deuxième et troisième lectures*

Motion : Que l'Arrêté T-310.28 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

11.
MOTIONS ET RÉOLUTIONS

12.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

13.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller

MOTION ADOPTÉE

/21 h 25

/smm